



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 62641

## Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la difficulté que rencontrent les jeunes filles, scolarisées en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), pour accéder aux internats de leurs lycées d'accueil. En effet, les jeunes filles ne disposent que d'un tiers environ des places dans les internats des lycées publics, certains établissements scolaires ne recevant même que des garçons. Cette disparité d'accueil les oblige à trouver des solutions de logement souvent plus onéreuses, influe sur le temps de transport et en conséquence sur le temps accordé à l'étude, très conséquent en classe préparatoire. Aussi, elle lui demande de quelle manière elle entend mettre fin à cette discrimination qui frappe les jeunes étudiantes.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a la volonté, au nom de l'égalité des chances, de développer l'offre de places d'internat à destination des jeunes filles scolarisées en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Dans son allocution du 14 décembre 2009 relative aux priorités financées par le grand emprunt national, le Président de la République a annoncé la création de 20 000 places d'internats d'excellence destinées à accueillir des élèves de la 6e aux CPGE. Les « internats d'excellence » créés ou en cours de création répondent à l'exigence d'un accueil à parité des filles et des garçons. Ainsi, l'internat de Sourdun, ouvert en septembre 2009 dans l'académie de Créteil, accueille autant d'élèves des deux sexes. Onze internats d'excellence supplémentaires ouvriront à la rentrée 2010. Des places labellisées « internats d'excellence » ont également été ouvertes dans des internats existants. Depuis la rentrée 2009, 2 900 places ont été labellisées dans 444 établissements scolaires publics. Ces places sont occupées à 50 % par des jeunes filles. Par ailleurs, dans le cadre d'une mission confiée à l'inspection générale de l'éducation nationale par le Premier ministre sur l'ouverture sociale des CPGE, il a été demandé que les questions d'hébergement soient tout particulièrement étudiées, de manière à réduire les inégalités ou discriminations existantes devant l'accès à l'internat. Les réflexions en cours devraient déboucher sur des propositions d'ici la fin de l'année, afin d'accroître les possibilités d'accueil en internat dans chaque académie. Ainsi, le volontarisme de l'État, associé à une mobilisation des régions, compétentes en matière de construction et de rénovation des lycées, oeuvrera en faveur d'un développement de l'offre de places d'internat à destination des jeunes filles, notamment scolarisées en CPGE.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62641

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 2009, page 10348

**Réponse publiée le :** 13 avril 2010, page 4275